



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

**Pôle expertise et support
DEC 1**

**Rapport du président du jury
du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique
Session 2024**

Mathieu RUFFENACH : Président du jury

Karine GIRARD : Vice-présidente du jury

Novembre 2024

Sommaire

1. Le CAFFA

1.1. Une certification professionnalisante	4
1.2. Les textes de référence	4
1.3. Des épreuves sur deux années	5
1.4. Des compétences professionnelles à acquérir	5
1.5. La composition du jury	6
1.6. Un accompagnement par l'EAFC	6

2. L'épreuve d'admissibilité

2.1. Quelques chiffres	7
2.2. Les contours de l'épreuve d'admissibilité	7
2.3. Conseils aux candidats	
2.3.1. Pour le rapport d'activité	8
2.3.2. Pour l'exposé oral	8
2.3.3. Pour l'entretien avec le jury	8

3. L'épreuve d'admission

3.1. Quelques chiffres	10
3.2. Les contours de l'épreuve d'admission	10
3.3. Conseils aux candidats	
3.3.1. Pour le mémoire	12
3.3.2. Pour la soutenance orale	12
3.3.3. Pour l'entretien avec le jury	13
3.3.4. De façon générale	13

ANNEXE 1 / Composition du jury session 2024	14
---	----

ANNEXE 2 / Grille d'évaluation critérium des épreuves d'admission du CAFFA.	17
---	----

Ce rapport de jury a pour vocation d'aider les candidats dans leur préparation au CAFFA. Il vise à renseigner les candidats et à leur apporter des conseils tant sur les aspects organisationnels de cette certification que sur les points formels à observer pour une préparation efficace.

Ce rapport daté de novembre 2024 découle des épreuves d'admissibilité qui se sont déroulées en mars 2024 et des épreuves d'admission qui se déroulés en novembre 2024. Les candidats ayant passé les épreuves d'admission en novembre 2024 avaient pour la plupart préalablement passé leur épreuve d'admissibilité en mars 2023.



En complément de ce rapport du jury, les candidats pourront utilement prendre connaissance de la page ACCOLAD dédiée au CAFFA, sur laquelle sont regroupés tous les documents et informations utiles à la certification :

<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/ma-carriere/deroulement-et-evolutions-de-carriere/certifications-professionnelles-et-validations-de-competences/caffa>

1. Le Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA)

1.1. Une certification professionnalisante

La formation aux métiers du professorat et de l'éducation, ajustée aux enjeux de la professionnalisation et de l'accompagnement des politiques éducatives, s'appuie sur le développement d'un réseau de formateurs en académie.

La certification concourt à la reconnaissance des missions des formateurs et vise une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur.

L'obtention du CAFFA peut permettre de candidater pour être formateur auprès de l'EAFC, pour être PFA, pour intervenir à l'INSPE...

Tout formateur déjà investi dans la formation peut faire reconnaître ainsi sa mission par une certification reconnue.

Il s'agit d'une certification exigeante. Elle est à vocation disciplinaire et transversale. Sa préparation est professionnalisante. Elle s'inscrit dans la durée : préparer le CAFFA, c'est s'engager dans une démarche de réflexivité sur les pratiques professionnelles du formateur.

1.2. Les textes de référence

Les textes de référence qui régissent le CAFFA sont les suivants :

Textes de référence



Organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (BO 23 juillet 2015) :

[Arrêté du 20 juillet 2015](#) ↗

[Circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015](#) ↗

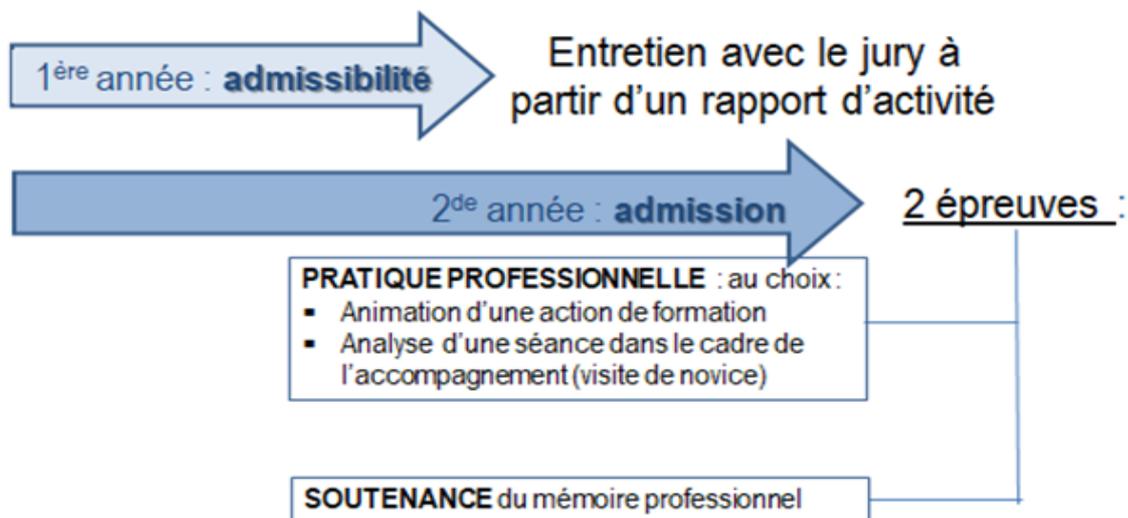
Textes de référence / CAFFA :

[Décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015](#) ↗ relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique

[Décret n° 2015-884 du 20 juillet 2015](#) ↗ relatif à la fonction de formateur académique exercée par des personnels enseignants ou d'éducation du second degré

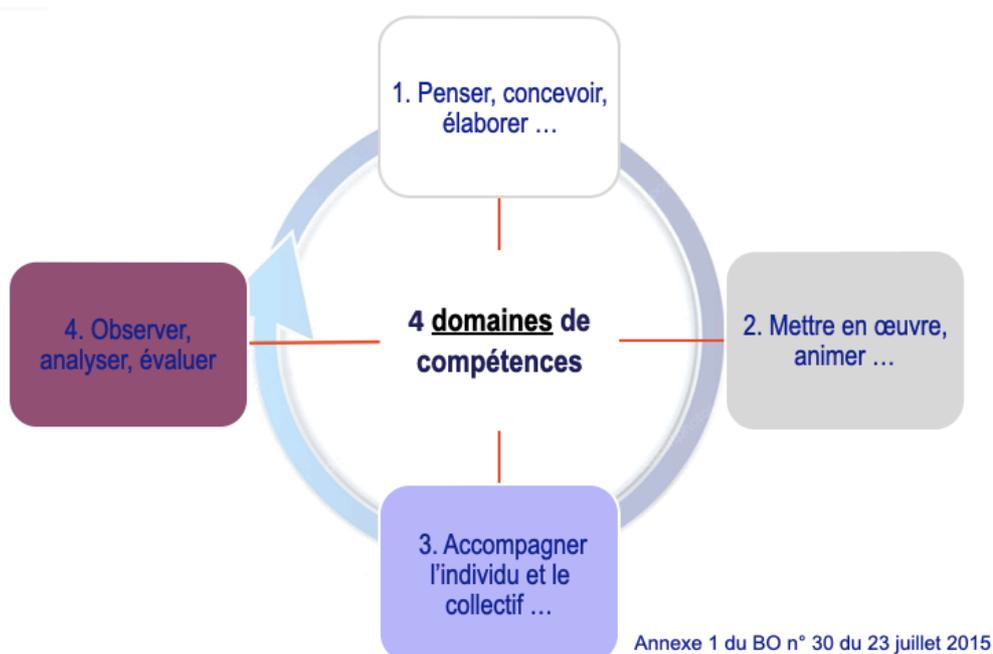
1.3. Des épreuves sur deux années

Les épreuves du CAFFA se déroulent pour le candidat sur deux années (consécutives ou non) :



1.4. Des compétences professionnelles à acquérir

La certification doit permettre d'attester l'acquisition des compétences professionnelles attendues d'un formateur, notamment la maîtrise de cadres d'analyse susceptibles de nourrir les futures actions de formation, au regard du référentiel de compétences du formateur et des critères définis par les textes officiels.



1.5. La composition du jury

Réglementairement, le jury, présidé par le Recteur ou par son représentant, est composé pour chaque commission :

- D'un inspecteur du second degré
- D'un chef d'établissement d'un EPLE
- D'un inspecteur du premier degré
- D'un formateur académique

L'**annexe 1** de ce rapport du jury présente la constitution du jury académique pour l'année 2024.

Les membres du jury étant représentants de différentes fonctions d'encadrement et de formateurs, il convient de se préparer à des questionnements d'experts, d'envisager une complémentarité des points de vue et de se préparer à des questions ouvertes.

Le CAFFA permet la constitution d'un vivier de formateurs à la disposition des instances et organisations académiques. Elles ont à la fois besoin de personnes ressources sur des questions disciplinaires et de formateurs capables de répondre à une demande transversale émanant du terrain. Ces deux dimensions indissociables doivent donc être appréhendées ensemble par les candidats. De même, certaines actions de formation peuvent avoir une visée inter-degré (notamment autour du cycle 3) : une connaissance minimale du 1^{er} degré est bienvenue.

1.6. Un accompagnement par l'E AFC



Le jury invite les futurs candidats ou bien les candidats non admissibles à s'inscrire à la préparation à l'admissibilité proposée par l'E AFC, aussi bien pour la constitution du rapport d'activité que pour l'entraînement à l'entretien.

De même, il peut être particulièrement judicieux de s'inscrire à la préparation à l'admission et à s'informer auprès de l'E AFC du calendrier de cette préparation : de précieux conseils y sont dispensés et un accompagnement est proposé pour préparer l'épreuve de pratique professionnelle et celle du mémoire, de sa rédaction à sa soutenance.

La FDE (Faculté de l'Éducation) est partenaire de la formation pour la préparation à la phase d'admission.



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



2. L'épreuve d'admissibilité

2.1. Quelques chiffres

L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée le mercredi 13 mars 2024.

Le nombre de candidats inscrits a été de 42. 36 candidats étaient présents à cette épreuve (27 femmes et 11 hommes). 2 candidats ne se sont pas présentés.

27 ont été déclarés admissibles (19 femmes et 8 hommes) soit 75 % des présents.

Les candidats sont issus de disciplines variées.

La moyenne d'âge des candidats est de 44,80 ans. Le plus jeune candidat admissible a 29 ans.

Nombre d'inscrits à l'issue de la période d'inscription		Nombre de candidats ayant renvoyé le rapport d'activité		Nombre de candidats présents lors de l'épreuve d'admissibilité		Nombre de candidats admissibles		Pourcentage de réussite	
42		38		36		27		75	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
27	15	27	11	25	11	19	8	76	72,7

Les candidats admissibles conservent le bénéfice de l'admissibilité pour 2 sessions (consécutives ou non), dans la limite de 4 ans.

2.2. Les contours de l'épreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité regroupe deux axes :

- **Un rapport d'activité**

Le rapport d'activité doit comporter cinq pages (hors annexe) et être complété par les rapports d'évaluation obtenus par le candidat.



Le dossier déposé auprès de la DEC dans les délais impartis requiert **d'être complet et de présenter toutes les pièces exigées**. Le non-respect de ces consignes est un motif valable d'irrecevabilité de la demande.

Ce rapport d'activité doit permettre aux candidats de valoriser leur capacité à présenter leur travail à l'écrit, leur expérience professionnelle, leur implication dans leur discipline ou spécialité, et dans des projets éducatifs et pédagogiques, leurs pratiques professionnelles dont certaines utilisant le numérique, leur participation à des actions de formation et leur intérêt pour la formation.

- Un entretien avec le jury

L'entretien avec le jury s'appuie sur le dossier fourni avant la date limite de dépôt. Les candidats disposent de 15 minutes d'exposé. Cet exposé est suivi par des échanges avec le jury d'une durée de 30 minutes.

Cet entretien permet d'évaluer plusieurs compétences attendues dès l'admissibilité au CAFFA : une expertise professionnelle, une réflexion didactique, pédagogique et éducative, la capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation, la capacité à analyser ses propres pratiques et la capacité à inscrire son action dans le cadre institutionnel.

2.3. Conseils aux candidats

2.3.1. Pour le rapport d'activité

Le jury a apprécié :

- Les rapports d'activité clairs, rédigés avec soin et présentés de manière structurée et aérée, conforme au cadre académique en ligne ;
- Un ancrage théorique actualisé et pertinent ;
- Une projection dans les missions du formateur : connaissance de l'exercice et du référentiel.

Le jury a regretté la présence, dans certains rapports d'activité d'erreurs d'orthographe, d'erreurs de frappes ou d'erreurs de syntaxe : nous ne saurions trop encourager les candidats à relire de manière soignée leurs productions.

2.3.2. Pour l'exposé oral

Le jury a apprécié les exposés oraux dynamiques et vivants, exploitant le rapport d'activité sans le reprendre mot à mot et parvenant à dépasser la pure narration des expériences passées pour montrer comment un parcours professionnel a permis de développer des compétences et une appétence pour les fonctions de formateur. Il a également salué l'effort d'une majorité de candidats qui ont su proposer un exposé qui témoignait d'une belle gestion du temps de parole : les exposés trop courts ont souvent été déceptifs et les exposés trop longs étaient interrompus afin qu'ils n'excèdent pas les 15 minutes imparties.

Il est regrettable que certains candidats lisent des notes préécrites : si le jury peut comprendre l'angoisse générée par une situation d'oral, un formateur doit néanmoins pouvoir se dégager de ses notes afin de s'ouvrir à son auditoire en toute situation. Nous invitons donc les candidats à se projeter dans l'exercice bien en amont de la date de l'épreuve afin de s'assurer d'une certaine aisance qui permettra au jury d'apprécier pleinement leurs motivations.

2.3.3. Pour l'entretien avec le jury

Le jury a apprécié :

- L'écoute attentive des questions du jury démontrant une ouverture d'esprit et permettant un dialogue constructif ;
- La sincérité et la congruence des propos ;
- La précision et la concision des réponses apportées aux questions posées par le jury ;
- La capacité des candidats à conserver un niveau de langue adapté tout au long de l'échange.

Le jury a pu être surpris de la méconnaissance, par quelques candidats, de modèles théoriques et d'auteurs incontournables entrant dans le champ des propositions faites par leurs rapports d'activité. Il serait souhaitable que les candidats anticipent les questions que suscitent leurs travaux pour préparer au mieux cet entretien avec le jury et pour permettre une réflexion solide, appuyée sur une argumentation étayée par des références diverses et actualisées. Le jury attend effectivement, dès l'admissibilité, que les candidats montrent leur attachement à un cadre de référence solide et actuel, gage de valeur pour la formation et indicateur du positionnement du formateur vis-à-vis des données de la recherche. La mention de lectures et de concepts théoriques non maîtrisés ou juste survolés est, au contraire, préjudiciable au candidat.

Le jury a également regretté que certains candidats soient parfois centrés sur le seul champ d'une expertise disciplinaire.

Le jury attend des candidats qui se présentent à l'admissibilité du CAFFA qu'ils puissent se projeter pleinement dans la diversité des actions de formation et de leurs mises en œuvre possibles. Il est attendu une vision des enjeux académiques et nationaux et de la contribution de la formation à l'atteinte d'objectifs liés à ces enjeux. Il est ainsi vivement recommandé aux candidats de s'interroger davantage sur la construction d'une action de formation et, en cela, de se questionner sur l'ensemble des compétences du référentiel du formateur (1.4.). Ainsi, la place de l'ingénierie de formation ne saurait être méconnue d'un candidat pleinement engagé dans une démarche d'acquisition des compétences du formateur.

3. L'épreuve d'admission

3.1. Quelques chiffres

L'épreuve d'admission s'est déroulée le mercredi 13 novembre 2024.

Le nombre de candidats inscrits a été de 27. 25 candidats étaient présents à cette épreuve (18 femmes et 7 hommes).

20 ont été déclarés admis (15 femmes et 5 hommes) soit 80 % des présents.

Les candidats sont issus de disciplines variées.

Nombre de candidats admissibles		Nombre de candidats éliminés (mémoire non rendu dans les délais)		Nombre de candidats présents lors de l'épreuve d'admission		Nombre de candidats admis		Pourcentage de réussite	
27		2		25		20		80	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
19	8	1	1	18	7	15	5	83,5	71,5

La moyenne d'âge des candidats est de 46,8 ans. Le plus jeune candidat admissible a 37 ans.

2.2. Les contours de l'épreuve d'admission

L'épreuve d'admission se décompose en deux épreuves :

- **Une épreuve de pratique professionnelle**

L'épreuve de pratique professionnelle consiste, au choix du candidat, soit en une analyse de séance dans le cadre d'un tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative (disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés), à l'échelle d'un établissement, d'un réseau pédagogique ou de l'académie.

L'épreuve dure de 60 à 90 minutes et est suivie d'un entretien de 30 minutes avec le jury.

Le jury est composé de deux examinateurs qualifiés. L'un des examinateurs qualifiés est membre du corps d'inspection et l'autre examinateur qualifié est formateur à l'INSPE de l'académie.



La grille nationale d'évaluation critériée des épreuves d'admission du CAFFA identifie les compétences évaluées lors de cette épreuve de pratique professionnelle. Elle est présente en **annexe 2** de ce rapport du jury.

Pour l'analyse de séance dans le cadre d'un tutorat, il est nécessaire de s'assurer que cette analyse puisse être mise en œuvre pour l'année de l'épreuve de pratique professionnelle en l'anticipant.



Pour que cette analyse de séance puisse se faire, il faut que le tutorat soit effectif pour l'année de l'épreuve de pratique professionnelle. Elle doit être anticipée, si elle est possible, en lien avec les corps d'inspection (tutorat d'un professeur stagiaire, tutorat d'un contractuel,...)

Pour l'animation d'une action de formation, il est nécessaire de s'assurer que cette action de formation puisse être mise en œuvre pour l'année de l'épreuve de pratique professionnelle en l'anticipant.

Pour qu'une action de formation puisse être intégrée dans le plan académique de formation (PAF), elle doit être anticipée avec l'E AFC et avec le commanditaire de la formation.

Pour qu'une action de formation puisse être intégrée comme formation d'initiative locale, elle doit être anticipée avec l'ingénieur de formation E AFC en charge du réseau pédagogique associé et avec le commanditaire de la formation.

Cette phase de planification et de conception relève des compétences d'un formateur.

Il revient aux candidats à l'admission d'identifier les conditions de leur épreuve de pratique professionnelle : lieux, date, heure et public.



La circulaire de la division des examens et concours précise que « *Le candidat informe par mail le bureau des concours de la date choisie pour le déroulement de l'épreuve de pratique professionnelle, au plus tard trois semaines avant l'épreuve* ».



Les candidats doivent s'assurer suffisamment tôt de la disponibilité des examinateurs qualifiés pour cette épreuve de pratique professionnelle.

- **Le mémoire professionnel et sa soutenance**

Il est attendu l'écriture d'un **mémoire** conçu selon les critères suivants :

« Le mémoire professionnel, d'une longueur comprise entre 20 et 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat, portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoir et expérience. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir sur sa pratique et l'améliorer. Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour la faire progresser et communiquer par écrit, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel »

BO du 21 juillet 2015 – certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique.



Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités fixées par la circulaire académique entraîne l'élimination du candidat pour la session concernée et ce quelques soient les raisons du retard.

La **soutenance** de mémoire s'appuie sur le mémoire fourni avant la date limite de dépôt. Les candidats disposent de 15 minutes d'exposé. Cet exposé est suivi par des échanges avec le jury d'une durée de 30 minutes. L'ensemble constitue l'épreuve de soutenance de mémoire.



Il n'est pas attendu une présentation qui s'appuie sur un support.

La grille nationale d'évaluation critériée des épreuves d'admission du CAFFA identifie les compétences évaluées aussi bien pour le mémoire que pour la soutenance. Elle est présente en **annexe 2** de ce rapport du jury.

3.3. Conseils aux candidats

3.3.1. Pour le mémoire

Il est attendu que le mémoire soit rédigé avec soin et structuré. La problématique doit être clairement identifiée. Des hypothèses doivent être interrogées.

L'apport maîtrisé de modèles théoriques et de références adaptés doit nourrir la réflexion. Il convient d'éviter l'énumération des références théoriques non articulées avec la problématique.

Les données recueillies pour l'étude doivent être cohérentes avec la problématique et être analysées avec un esprit critique.

3.3.2. Pour la soutenance orale

Le candidat veillera à respecter la contrainte de temps et à utiliser le temps prévu.

Le jury attend d'un formateur que celui-ci sache se détacher de ses notes et s'adresser à l'ensemble du jury. Le jury a particulièrement apprécié les prestations menées de manière expressive et dynamique.

Si lors de sa soutenance, le candidat est amené à faire référence à son mémoire et à l'exploiter, il est aussi attendu par le jury qu'il puisse aller au-delà.

Le jury apprécie l'authenticité du discours de certains candidats et les exposés structurés qui rendent compte des qualités du formateur ancrés dans la réalité de terrain.

2.3.3. Pour l'entretien avec le jury

Lors des échanges avec le jury, le candidat doit être pleinement à l'écoute des questions de la commission qui l'interroge et adopter un langage adapté tout au long de l'entretien.

Le jury apprécie que les réponses données soient à la fois concises et argumentées ainsi que les candidats qui ont su instaurer des échanges constructifs en faisant preuve d'ouverture.

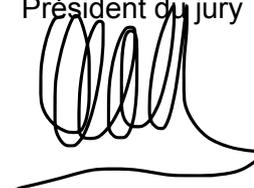
Le candidat doit se préparer à la controverse.

2.3.4. De façon générale

De façon générale, le candidat doit valoriser son engagement dans la démarche d'acquisition des compétences du formateur dans laquelle il s'est impliqué pour cette certification. Il est entendu qu'il adopte pleinement une posture de formateur et s'inscrive dans une démarche réflexive opérationnelle sur l'ingénierie et l'animation de formation.

Pour le jury de la session 2024 du CAFFA,

Mathieu Ruffenach
Inspecteur d'académie
Inspecteur pédagogique régional
Président du jury

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

ANNEXE 1 / Composition du jury session 2024



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle expertise et support
Division des Examens et
Concours
DEC1

ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADÉMIQUE SESSION 2024

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIERÈRE DES UNIVERSITÉS

VU le décret N°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 portant sur l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

VU la circulaire N°2015-110 du 21 juillet 2015 précisant l'organisation de l'examen et la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Pour la session 2024, le jury académique du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique est composé comme décrit en annexe 1.

Article 2

Le président de jury est assisté d'un vice-président, lequel est appelé à remplacer le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

Article 3

La secrétaire générale de l'académie de Montpellier est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Montpellier, le

05 DEC. 2023

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle expertise et support
Division des Examens et
Concours
DEC 1

ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADÉMIQUE Session 2024 - Annexe 1

Président :

M. Mathieu Ruffenach, IA-IPR hors classe, Physique-chimie,

Vice- Présidente :

Mme Karine Girard, IA-IPR, Lettres,

Inspecteurs du 2nd degré :

M. Frédéric Blasco, IA-IPR hors classe, Établissements et vie scolaire,
M. Adinel-Dorin Bruzan, IA-IPR, Philosophie,
M. Nicolas Cheymol, IA-IPR hors classe, Physique-chimie,
Mme Geneviève Dupraz, IA-IPR hors classe, Mathématiques,
M. Yannick Ferry, IA-IPR, Anglais,
M. Alexandre Fundone, IEN, Sciences biologiques et sciences sociales
appliquées,
Mme Marie-Noëlle Grenier, IA-IPR hors classe, Éducation musicale,
M. Stéphane Jolivet, IA-IPR, Établissements et vie scolaire,
Mme Evelyne Lagaune Tabikh, IA-IPR, Sciences économique et
sociales,
M. Djemai Lassoued, IA-IPR hors classe, Établissements et vie scolaire,
Mme Isabelle Mercier, IA-IPR, Établissement et vie scolaire,
M. Cyril Molléra, IA-IPR, Mathématiques,
M. Grégory Paul, IEN, Lettres histoire-géographie,
Mme Marion Rilhac, IA-IPR, Sciences de la vie et de la terre,
Mme Marie-Ange Rivière, IA-IPR hors classe, Histoire-géographie,
M. Serge Rosette, IEN hors classe, Sciences et techniques
industrielles,
Mme Laurence Santander, IA-IPR, Physique-chimie,
Mme Agnès Vrinat, IA-IPR, Lettres,

Inspecteurs du 1^{er} degré :

Mme Rachel Aliart Lopes, IEN, Castelnau-Le-Lez,
M. Bruno Barthelemy, IEN, hors classe, Nîmes 2,
Mme Malika Basquin, IEN hors classe, Narbonne 2,
Mme Carine Belrepayre, IEN hors classe, Lunel,
M. Olivier Bost, ADASEN, DSDEN de l'Hérault,
Mme Marion Bournazel, IEN, Montpellier Nord,
M. Eric Ciabrini, IEN hors classe, Le Grau du Roi,
Mme Anne Guillon, IEN, Nîmes 4,
Mme Stéphanie Jamme, IEN, Béziers Nord,
M. Samir Khedimi, IEN, Perpignan 1,
Mme Corine Martel, IEN, Montpellier Centre,
Mme Isabel Perez, IEN, DSDEN de l'Hérault,
Mme Sylvie Rasia, IEN hors classe, Céret,
M. Marc Robert, IEN, Roussillon,
M. Jean-Louis Tourvieille, IEN hors classe, Nîmes 3,



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle expertise et support
Division des Examens et
Concours
DEC 1

ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADÉMIQUE Session 2024 - Annexe 1

Formateurs académiques :

Mme Inès Abbou, Montpellier (34),
M. Jean Aymerich, Saint Cyprien (66),
M. Jean-Christophe Bernard, Clarensac (30),
M. Sylvain Colle, Montpellier (34)
Mme Francisca David, Béziers (34),
M. Guillaume Fournie, Montpellier (34),
Mme Stéphanie Heuze, Montpellier (34),
Mme Frédérique Lefevre-Amalvy, Alès (30)
M. Xavier Mangogna, Perpignan (66),
Mme Myriam Martellucci, Nîmes (30)
M. Laurent Masson, Sète (34)
Mme Habiba Milesie, Saint Clément de Rivière (34),
Mme Alexia Mourgues, Lattes (34),
M. Fabrice Ravel, Montpellier (34),
M. Emmanuel Rémy, Manduel (30),

Chefs d'établissement :

M. Benjamin Arino, Proviseur, lycée Joseph Vallot, Lodève,
M. Laurent Bonnel, Principal, collège Victor Hugo, Sète,
Mme Nathalie Bonnet, Principale, collège du Salagou, Clermont l'Hérault,
Mme Bernadette Costaseca, Proviseure hors classe, lycée Déodat de
Séverac, Céret,
M. Thierry Courtes, Principal, collège la Garrigole, Perpignan,
Mme Valérie Desmaretz, Proviseure, lycée Georges Clemenceau,
Montpellier,
M. Jean-Luc Dimeur, Proviseur, lycée Philippe Lamour, Nîmes,
Mme Marie Claude Doberva, Principale, collège Cerdanya, Bourg-
Madame,
M. Marc Douillet, Principal, collège de Lédignan,
Mme Audrey Garemi, Proviseure-adjointe, lycée Jules Guesde,
Montpellier,
Mme Véronique Humbert, Proviseure, lycée Voltaire, Nîmes,
Mme Cécile Jardel, Principale, collège Max Rouquette, Saint André de
Sangonis,
M. Lionel Jean-baptiste, Proviseur-adjoint, lycée Jean Mermoz,
Montpellier,
M Jean Moutouh, Principal, collège André Chamson, Meyrueis,
M. Eric Pascal, Principal, collège Jules Vernes, Nîmes,
Mme Melody Vaerewyck, Principale, collège Frédéric Mistral, Pérols,

ANNEXE 2 / Grille d'évaluation des épreuves d'admission du CAFFA

TI : très insuffisant
I : insuffisant
S : satisfaisant
TS : très satisfaisant

Domaine de compétence	/ 5
Penser, concevoir, élaborer	
Mettre en œuvre, animer, communiquer	
Accompagner	
Observer, analyser, évaluer	
Total sur 20	/ 20
Intégration du numérique (minoration ou bonification)	Entre -2 et + 2 points

Grille d'évaluation critériée des épreuves d'admission

Critères	TI	I	S	TS
ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE				
1 - Analyse de pratique				
a) entretien du candidat avec le stagiaire				
Qualité de l'analyse de la séance				
Dialogue constructif				
Remarques hiérarchisées				
Conseils pertinents et opérationnels				
Pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible proposé				
<i>Commentaire</i>				
1 – Analyse de pratique				
b) entretien du candidat avec le jury				
Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire				
Justification des choix opérés				
Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire				
<i>Commentaire</i>				

Critères		TI	I	S	TS
2 - Animation d'une action de formation					
a) animation de l'action					
	Traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés				
	Ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice				
	Capacité à accompagner un collectif professionnel				
	Qualité de l'animation et des interactions				
	Utilité des supports et des outils mobilisés				
<i>Commentaire</i>					
2 - Animation d'une action de formation professionnelle					
b) entretien avec le jury					
	Analyse distanciée de l'action de formation				
	Justification des choix opérés				
	Inscription la réunion de l'action de formation dans la durée				
	Ecoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel				
<i>Commentaire</i>					
MÉMOIRE PROFESSIONNEL					
Mémoire					
	Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées				
	Qualité formelle du mémoire				
	Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques				
	Intérêt du dispositif expérimenté				
	Traitement, analyse et interprétation des données recueillies				
<i>Commentaire</i>					
Soutenance					
	Qualité de la communication				
	Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)				
	Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Mise en perspective, projection dans le métier de formateur				
<i>Commentaire</i>					
INTÉGRATION DU NUMÉRIQUE					
	Qualité et pertinence de l'usage du numérique				
<i>Commentaire</i>					